

Mairie de Cesny aux Vignes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de conseil de la mairie de CESNY AUX VIGNES, petite salle Gobusseau, sous la présidence de Monsieur Eric DUVAL, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs DUVAL Éric, Maire, CHARLES Aurélie, Adjoint au Maire, BOURBIA Karim, CHESNEL Mickaël, TRÉOL Olivier et VANNESTE Jean-Paul, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Madame DOGUET Julie, Messieurs BUREL Cyril, CALLÉJAS Christian, CHAGNEUX Philippe et OLIVIER Christophe.

Monsieur TRÉOL Olivier a été nommé secrétaire de séance.

I - AFFAIRES GENERALES

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de Madame DOGUET et Messieurs BUREL, CHAGNEUX et TRÉOL, absents lors de la réunion.

2°) COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES ⇒ RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Adressé à chaque commune membre de la Communauté de Communes du Val ès Dunes, ce rapport annuel retrace l'activité générale de cet établissement de coopération intercommunale. Il vise essentiellement à permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des différentes communes membres. Ce rapport d'activités 2017 n'apporte aucune observation ou question particulière de la part des élus.

II - DOMAINE COMMUNAL

1°) RENOUELEMENT CONVENTION FOURRIERE

Par convention passée avec la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, la Commune de Cesny aux Vignes bénéficie des services de la fourrière animale. Cette convention est devenue caduque au 31 décembre dernier ; aussi convient-il de la renouveler pour une nouvelle durée de 3 ans, étant précisé que le coût annuel s'élève à 0.81 € par habitant.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention « fourrière pour animaux » conclue avec la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, et autorise Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

III - TRAVAUX

1°) PROGRAMME 2019 ET DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

Monsieur le Maire informe les élus qu'il conviendrait de poursuivre la rénovation électrique et énergétique des locaux scolaire.

Cette opération nécessitera au préalable des travaux de mises aux normes électriques. Le coût total de l'ensemble des travaux est estimé à 3 075.32 € HT, susceptibles d'être financés en partie par l'État au titre de la DETR.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 4 octobre dernier, il a été suggéré l'idée d'un nouvel agencement de l'entrée principale du cimetière. Il s'agissait de combler une partie de l'allée centrale afin que celle-ci soit du même niveau que les allées accueillant les actuelles tombes, permettant ainsi de créer une dizaine d'emplacements pour des futures inhumations. La réalisation d'un accès pour personnes à mobilités réduites avait été envisagée côté route de Croissanville ; or, cette opération s'avère impossible en raison des différents pourcentages de pente et paliers à respecter. Ainsi, seuls les travaux permettant la création d'emplacements supplémentaires pourront être envisagés cette année, travaux n'ouvrant pas droit à subvention de la part de l'État. L'accessibilité au cimetière étant impossible dans les conditions actuelles, il importe que la commune puisse devenir propriétaire du terrain jouxtant l'actuel cimetière (terrain pour lequel la propriétaire n'a jamais répondu aux courriers adressés par la mairie ; le dossier est actuellement entre les mains de Monsieur le Préfet afin d'envisager une procédure d'expropriation).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les travaux de rénovation électrique et énergétique évoqués par Monsieur le Maire dans son exposé, étant entendu que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours,

- autorise Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à solliciter des subventions dont une aide financière au titre de la DETR et éventuellement au titre de la DSIL et à signer toutes pièces utiles s'y rapportant.

IV - URBANISME

1°) SERVICES D'INSTRUCTION MUTUALISE DES ACTES D'URBANISME

Suite à l'approbation du PLU, Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'il convient d'intégrer le SIMAU (Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme) pour l'instruction des actes de la commune. Ce service a un coût non négligeable, mais le SIMAU se substitue dorénavant à l'État pour réaliser l'ensemble des missions relatives à l'instruction des actes d'urbanisme. Jusqu'à présent, cette instruction était réalisée gratuitement par les services de l'Etat pour les communes qui ne possédaient pas de document d'urbanisme.

Si cette offre de service reçoit l'accord des élus, il conviendra d'approuver la convention proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. De même, des crédits devront être inscrits chaque année au budget communal afin de rembourser les frais correspondants à l'instruction des actes de Cesny aux Vignes.

Après avoir entendu cet exposé, les élus décident d'approuver la délibération suivante :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Considérant que la Communauté de communes Val ès dunes est habilitée à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes,

Considérant la mise en place du Service Instructeur Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) fonctionnant depuis le 1^{er} mai 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ accepte l'adhésion de la commune au service instructeur mutualisé des actes d'urbanisme de la Communauté de communes Valès dunes au 1^{er} janvier 2019 ;

↳ s'engage à faire instruire par le service commun l'ensemble des actes tels que définis dans la convention ;

↳ s'engage à rembourser à la Communauté de communes les frais correspondants à l'instruction des actes d'urbanisme tels qu'établis dans la convention ;

↳ autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer les documents correspondants ».

V - QUESTIONS DIVERSES

Madame CHARLES fait part des informations suivantes :

↳ État civil :

- 1 décès : Madame OLIVIER Nicolle, 78 ans, la maman de Christophe OLIVIER, conseiller municipal. Les obsèques ont eu lieu cet après-midi. Un message et une gerbe ont été envoyés de la part de la commune.

↳ Fêtes et cérémonies :

- Nous avons eu quelques retours positifs concernant le colis de Noël distribué aux personnes âgées. Beaucoup ont apprécié son contenu et ont remercié la commune et ses élus. Afin de rencontrer un plus grand nombre de personnes âgées, un avis de passage sera envoyé quelques jours avant la prochaine distribution fin 2019. Celui-ci permettra ainsi aux personnes d'être présentes à domicile ou de signaler leur absence le jour de la distribution.
- La cérémonie des vœux 2019 aura lieu vendredi prochain à 19 H. Pour cette année, nous avons commandé des plateaux de petits fours. Au cours de cette cérémonie, un moment sera consacré au départ à la retraite de Catherine RADULPHE, un cadeau lui sera remis de la part de la commune.
- L'association des Parents d'Elèves organise un loto à la salle Gobusseau les 2 et 3 février prochains.

Monsieur DUVAL fait part des informations suivantes :

- Comme convenu lors du dernier conseil municipal, nous avons ouvert un registre de doléances en mairie. Ce registre sera tenu à la disposition des habitants lors de la cérémonie des vœux le 25 janvier prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 20.